



Vingt-cinq ans à la Bibliothèque du parlement

Le 16 novembre 1985 a marqué le vingt-cinquième anniversaire de la nomination d'Erik Spicer au poste de bibliothécaire parlementaire. M. Spicer a l'honneur d'être le seul fonctionnaire de son niveau nommé par le premier ministre John Diefenbaker qui soit encore en fonction. Au cours de cet entretien, M. Spicer décrit le rôle de la bibliothèque du Parlement et rappelle certaines des transformations qu'elle a subies au cours des vingt-cinq dernières années. L'entrevue a été réalisée par Barbara Benoit pour la Revue parlementaire canadienne en octobre 1985.

Pouvez-vous donner un bref historique du poste de bibliothécaire parlementaire?

Ce poste, dont la création remonte à la Confédération, a toujours été entouré d'un grand prestige. Il y a d'abord eu deux postes de même niveau : celui de bibliothécaire général et celui de bibliothécaire parlementaire. Ce système dualiste avait été imaginé par cet homme politique accompli qu'était Sir John A. Macdonald. Avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur la bibliothèque du Parlement* (1885), il n'y avait qu'un seul poste que tout le monde s'arrachait, étant donné le statut de sous-ministre qui y était rattaché. Sir John soutenait que le poste de bibliothécaire parlementaire devait être occupé par un Canadien anglais, qui serait plus familier avec la tradition parlementaire, tandis que celui de bibliothécaire général devait revenir à un Canadien français. Les Canadiens français étant généralement des hommes assez érudits, le bibliothécaire général s'occuperait de monter une collection générale en vue de la création d'une bibliothèque nationale. Sir John était donc parvenu à couper la poire en deux.

Il fallut toutefois attendre 1953 avant que la Bibliothèque nationale du Canada ne soit créée. Jusque là, et même pendant plusieurs années après, la bibliothèque du Parlement remplissait certaines des fonctions qui finirent par échoir à la Bibliothèque nationale. Après la création de la Bibliothèque nationale, la *Loi sur la bibliothèque du Parlement* fut révisée et le poste de bibliothécaire général supprimé.

Comment avez-vous été nommé au poste de bibliothécaire parlementaire?

Au moment de la révision de la *Loi sur la Bibliothèque du Parlement* en 1955, les Conservateurs insistèrent pour que les futurs candidats au poste de bibliothécaire parlementaire aient une formation professionnelle.

Les bibliothécaires qui avaient reçu une formation professionnelle étaient encore relativement rares dans les années 1950. Mais il était évident, du moins pour tous ceux qui oeuvraient dans le domaine, que cette formation allait devenir de plus en plus nécessaire. L'Association canadienne des bibliothèques avait d'ailleurs fortement recommandé que le poste de bibliothécaire parlementaire soit offert à quelqu'un ayant reçu une formation professionnelle.

J'occupais, à l'époque, le poste de bibliothécaire adjoint à la bibliothèque municipale d'Ottawa, et il se trouva que j'étais une des personnes les mieux qualifiées. J'avais obtenu une maîtrise en bibliothéconomie de l'Université du Michigan et, dans le cadre de mes études, j'avais aussi suivi des cours en administration des affaires et en journalisme.

En plus de mes compétences professionnelles, j'avais aussi mes lettres de créance au niveau politique. Mon beau-père, M. W.G. Blair, avait été député conservateur de Lanark pendant douze ans. Réélu en 1957, il mourut avant que la composition du Cabinet ne fut annoncée.

Si mes relations politiques ont pu avoir quelque influence, je pense que ce sont d'abord mes compétences professionnelles qui ont prévalu.

Le gouvernement a-t-il continué à insister sur la nécessité de nommer du personnel qualifié?

Dans l'ensemble, oui. Le poste de bibliothécaire associé est devenu vacant deux fois depuis mon entrée en fonction. Chaque fois, j'ai attendu un certain temps avant d'écrire au premier ministre pour lui soumettre une liste de candidats possibles. MM. Pearson et Trudeau ont tous deux accepté mes recommandations. Il n'y a pas beaucoup de sous-ministres qui

réussissent à influencer de la sorte leur premier ministre.

Le poste de bibliothécaire parlementaire comporte des exigences particulières. Comment vous y êtes-vous pris pour vous faire connaître à ce poste?

Je savais, bien sûr, qu'il me fallait entrer en contact avec les députés aussi vite que possible pour me faire connaître d'eux. Je me souviens m'être dit à l'époque qu'il me fallait me présenter sans tarder au président, M. Roland Michener. Je suis donc descendu à son bureau et nous avons bavardé un bon moment avant qu'il ne me dise : Tout cela est très intéressant, monsieur Spicer, mais puis-je vous demander où vous voulez en venir et à quel titre vous êtes venu me consulter? Lorsque je lui ai répondu que j'étais là à titre de bibliothécaire parlementaire, il fut assez étonné, car c'était la première fois qu'il entendait parler de ma nomination à ce poste. Cette entrée en matière n'avait rien de très reluisant, mais nous nous sommes bien entendus par la suite. De fait, M. Michener est un homme que j'ai beaucoup respecté.

N'était-ce pas une tâche fastidieuse que d'organiser la Bibliothèque selon des normes professionnelles précises?

Au moment de mon entrée en fonction, il régnait à la bibliothèque un véritable chaos administratif. M. Doug Fisher, ancien député néo-démocrate, qui avait été bibliothécaire de profession — il est d'ailleurs le seul bibliothécaire à avoir jamais été élu à la Chambre des communes — me dit à l'époque : Erik, si tu n'arrives pas à mettre de l'ordre là-dedans d'ici deux ans, tu vas être complètement débordé. Ça m'a finalement pris trois ans, mais j'y suis parvenu.

Je ne veux cependant pas exagérer mes mérites. Je comptais sur un personnel d'environ 65 employés, dont plusieurs avaient reçu une formation de bibliothécaire. Quelques-uns étaient fort compétents et ne ménageaient pas leurs efforts mais, en raison de la structure hiérarchique, ils étaient parfois appelés à cumuler plusieurs

fonctions. Je pense que mon plus grand mérite a consisté à rationaliser la gestion de la bibliothèque.

Un instrument aussi indispensable qu'un fichier était une innovation au moment où j'ai pris la relève en 1960. Jusqu'à l'incendie de 1952, les nouvelles acquisitions étaient simplement consignées dans des registres et chacune recevait un numéro de repérage qui correspondait à l'endroit où elle devait se trouver sur les rayons. On ne leur attribuait aucun numéro de classification. Après l'incendie, la bibliothèque resta fermée pendant trois ou quatre ans pour permettre le classement de la collection selon le système de la bibliothèque du Congrès. Même si le gros du travail de classification avait déjà été fait au moment où je suis entré en fonction, il restait encore beaucoup à accomplir pour faciliter l'accès aux renseignements dans notre collection. J'ai été, par exemple, stupéfait de constater que les rapports des comités n'étaient pas indexés. Un bibliothécaire pouvait passer trois ou quatre jours à feuilleter de vieux rapports pour essayer de répondre à une simple demande de renseignements d'un député.

Les députés étaient-ils particulièrement conscients à l'époque de la nécessité d'améliorer les services offerts par la bibliothèque?

Il n'y avait pas vraiment beaucoup d'insatisfaction. Les sessions étaient plus courtes à l'époque, et la pression n'était pas aussi grande qu'elle ne l'est aujourd'hui. Les députés n'étaient pas particulièrement conscients des possibilités d'amélioration des services offerts. Certains m'ont proposé d'intervenir pour réclamer une augmentation de notre budget et de notre personnel, mais j'ai refusé leur offre. J'étais habitué au régime de travail de la bibliothèque municipale d'Ottawa, où le manque de personnel, la surcharge de travail et la sous-rémunération étaient des maux chroniques. Mon premier objectif était d'organiser mon personnel de façon à ce que chacun travaille aussi fort et aussi efficacement que possible.

Comment y êtes-vous parvenu?

Mon but n'était pas de me faire aimer de mes employés. Je leur ai fait part de mes exigences et leur ai bien fait comprendre que je m'attendais à ce qu'elles soient respectées. Vous ne pouvez être un bon administrateur, si votre seul but est de vous faire aimer de vos employés. Cela ne veut pas dire non plus que vous devez nécessairement vous faire détester. Les

militaires utilisent à cet égard la technique de la main de fer dans un gant de velours.

Il me semblait prioritaire aussi de raffermir les liens hiérarchiques. Je me rappelle que peu de temps après mon entrée en fonction, un très jeune employé était venu me demander s'il pouvait prendre une journée de congé. Lorsque je lui ai demandé pourquoi il s'adressait à moi, il m'a répondu avec une candeur assez désarmante qu'il avait déjà essayé un refus auprès de tous ses autres supérieurs. Cet épisode amusant n'était bien sûr que la pointe de l'iceberg.



Il y a longtemps que les livres ne sont plus les seuls outils de travail des bibliothécaires.

Le respect du caractère confidentiel des demandes de renseignements constituait un autre aspect de l'amélioration des services offerts par la bibliothèque. Je savais que certains députés, qui auraient pu avoir recours aux services de la bibliothèque du Parlement, préféraient aller ailleurs pour effectuer leurs recherches. J'en ai interrogé quelques-uns à ce sujet et l'un d'eux m'a répondu que chaque fois qu'il demandait à consulter un livre à la bibliothèque parlementaire, il risquait que l'objet de ses recherches soit éventé et que l'Opposition puisse se préparer en conséquence. En fait, une partie du problème réside dans l'architecture même de la bibliothèque. Les livres sont rangés dans des baies tout autour du dôme, et l'insonorisation y est quasi-inexistante.

En outre, certains des bibliothécaires ne faisaient pas attention et avaient même pris l'habitude d'interpeller à voix haute leurs collègues pour leur demander de les aider à trouver tel ou tel document pour le député untel. Il arrivait fréquemment que des journalistes ou d'autres députés se trouvent autour et entendent ces propos. Nous avons donc pris un certain nombre de mesures pour remédier à ce problème. Le personnel a reçu la consigne de respecter le caractère confidentiel des demandes de renseignements provenant des députés, et l'accès à la bibliothèque

par des personnes de l'extérieur a été considérablement limité.

Les services de recherche ont-ils pris plus d'ampleur depuis votre arrivée en poste?

Il n'y a pas de comparaison possible avec la situation initiale! Lorsque je suis entré en fonction, les députés bénéficiaient de certains services de bibliothèque, mais pas des services de recherche dont ils avaient besoin. Le Service de recherche, créé en 1965, s'inspire du Service de recherche du Congrès à Washington. Notre personnel compte maintenant plus d'attachés de recherche que de bibliothécaires.

Comment le Service de recherche est-il né?

Il a été créé à la suite d'une recommandation formulée par un sous-comité composé, à l'époque, des députés Pauline Jewett, Gordon Fairweather et George Lachance. Mais tout n'a pas été comme sur des roulettes. Certains membres du Cabinet se sont opposés à l'idée et pour empêcher que la création de ce service ne soit mise en péril, j'ai dû moi-même aller convaincre deux ministres de l'utilité et de la nécessité de ce service.

Le Service de recherche s'est immédiatement avéré utile et, en trois ou quatre ans, il a considérablement accru ses activités. Jimmy Walker, ex-whip du Parti libéral, est l'un des artisans méconnus de cette expansion. J'étais allé le voir pour lui faire valoir que les comités parlementaires avaient besoin de services de recherche plus officiels et plus spécialisés. Il se dit d'accord avec moi et convoqua une réunion à huis clos, dont le déroulement fut assez houleux, mais à la fin de laquelle les députés acceptèrent de demander la création de dix postes d'attachés de recherche affectés aux comités de la Chambre des communes.

La présidente du Sénat, M^{me} Fergusson, nous fut aussi d'une aide précieuse. Elle convia les présidents des comités sénatoriaux à un déjeuner où, après maintes discussions, les sénateurs se prononcèrent aussi en faveur de la création de dix postes d'attachés de recherche. En tout, le Parlement réclamait vingt postes supplémentaires. Ceci dépassait mes espérances, puisque je n'avais au départ envisagé que la création d'une dizaine de postes. En fin de compte, nous avons obtenu dix.

Il était tout à fait logique que ce soit la bibliothèque qui offre ce service de recherche. Les projets de loi devant passer par la Chambre et par le Sénat, il semblait normal que ce soit les mêmes attachés de recherche qui suivent les projets de loi tout au long de leur étude par l'une et l'autre chambre. Si le Sénat et la Chambre avaient eu chacun leur propre service de recherche, ni l'un ni l'autre de ces services n'aurait été assez important pour offrir à son personnel des perspectives de carrière intéressantes. Ni l'un ni l'autre n'aurait pu non plus tenir tout son personnel occupé à plein temps, ni obtenir les services des différents spécialistes nécessaires. Mais un personnel imposant comme celui de la bibliothèque, qui compte des spécialistes dans différents domaines, est en mesure de répondre aux besoins

de l'ensemble du Parlement.

Je pense que nous offrons au Parlement un service dont la qualité n'a d'égal nulle part ailleurs, sauf bien sûr à Washington.

Quel genre de travail le Service de recherche accomplit-il?

Nous préparons des documents d'information et des études sur des questions précises, et nous rédigeons même des mémoires. Nous travaillons beaucoup pour les comités. Nous les aidons à rédiger leurs rapports, nous leur suggérons des noms de témoins à convoquer et nous leur préparons des questions à l'intention de ces témoins. À la demande d'un président de comité, notre personnel peut aussi prendre part à l'interrogation des témoins. Des attachés de recherche chevronnés ont même remplacé au pied levé des députés qui, pour une raison ou pour une autre, ne pouvaient prendre la parole devant un groupe particulier. Nous n'avons évidemment pas des spécialistes dans tous les domaines, c'est pourquoi nous engageons parfois des spécialistes de l'extérieur. Par exemple une fois nous avons retenu les services d'un gardien de prison pour venir en aide à un sous-comité chargé d'étudier les problèmes propres aux institutions pénitentiaires.

Le Service de recherche prépare aussi des *Bulletins d'actualité* ainsi que des documents d'information à l'intention des députés. Il donne aussi un précieux coup de main aux associations parlementaires en leur préparant des documents d'information et des études et en leur fournissant même du personnel. Ainsi, une employée du Service de recherche a été détachée auprès de l'Association des parlementaires de langue française à Paris, et un autre est rédacteur en chef de la *Revue parlementaire canadienne*.

Quels sont les autres services offerts par la Bibliothèque?

Oui, nous offrons un important service de coupures de presse. Une vingtaine de quotidiens canadiens sont dépouillés chaque jour, sans compter les nombreux autres quotidiens et hebdomadaires qui le sont aussi en fonction des besoins et du temps dont nous disposons. Tous les matins, à 6 heures, notre personnel s'affaire à la préparation de *Quorum*. Cette publication très populaire est, en fait, une sélection quotidienne de coupures photocopées. Le service des coupures de presse est fourni par notre Service d'information et de référence. Ce

dernier publie aussi une *Liste d'acquisitions récentes*, qui recense des livres, des bibliographies et des documents gouvernementaux susceptibles d'intéresser les députés, et un choix d'articles de revues qui comprend un certain nombre d'articles récemment parus.

Selon vous, les députés tirent-ils pleinement partie de vos services?

Non, certainement pas. Presque tous les députés utilisent la bibliothèque. Beaucoup de députés et de sénateurs font pleinement usage de nos services et s'en servent de façon rationnelle. Mais il y en a encore un grand nombre qui ignorent dans quelle mesure nous pourrions leur simplifier la tâche ou qui n'ont pas vraiment besoin de notre aide.

L'un de nos principaux problèmes est qu'on tient nos services pour acquis. Je me souviens d'avoir assisté à une conférence de sciences politiques et d'avoir écouté une communication sur l'information au Parlement. Bien que la bibliothèque représente la principale source d'information, il n'en a pas été question une seule fois. À une autre occasion, j'ai interpellé un journaliste pour lui faire part de mon étonnement à la lecture de son article sur les systèmes d'information utilisés sur la Colline, car il n'avait nulle part fait mention de la bibliothèque. Pourtant, tous ses renseignements provenaient de notre service de coupures de presse!

Comment percevez-vous le recours à l'automatisation à la bibliothèque?

D'abord, permettez-moi de vous dire que nos services sont déjà grandement automatisés et ce, depuis un bon moment. Notre fichier est entièrement informatisé, de sorte qu'il n'y a plus de fichier manuel. L'automatisation est indispensable dans une bibliothèque moderne, mais elle comporte certains dangers.

Ce n'est pas l'accès à l'information qui pose un véritable problème à l'heure actuelle, mais bien l'interprétation donnée à cette information.

Malheureusement, bien du monde croit que tout ce qui sort des systèmes informatisés est nécessairement exact. Il est très difficile pour quelqu'un qui est inondé de données de garder ses facultés critiques. Les députés disposent de plus d'information qu'ils ne sont capables d'en absorber. Il leur faut des spécialistes qui peuvent leur montrer comment utiliser les banques de données, leur enseigner les points forts et les points faibles de ces

différentes banques, interpréter l'information obtenue afin de déterminer si tel livre est une bonne source d'information et si tel périodique est reconnu comme fiable, et qui peuvent traiter les données brutes.

Les principales bibliothèques fédérales, notamment la bibliothèque du Parlement et la Bibliothèque nationale, utilisent une version modifiée du système DOBIS (le Dortmund Bibliothekssystem) pour répondre aux besoins particuliers du Canada, notamment en matière de bilinguisme. Il s'agit d'un système très complet et très souple, dont la base de données renferme près de deux millions de données enregistrées. C'est le système que nous avons utilisé pour informatiser l'ensemble de nos fichiers et c'est aussi celui qui nous sert à effectuer la plupart de nos recherches bibliographiques.

L'accès à ce système est assuré grâce à 33 terminaux. Pour consulter les banques de données de l'extérieur et automatiser l'emmagasinage de nos données internes, nous avons huit ordinateurs personnels (IBM, COMPAQ, et NORTH STAR) et trois consoles d'ordinateur (HEWLETT-PACKARD et ANDERSON-JACABSON). Ce matériel nous donne accès à plus de 400 banques de données. Je dois toutefois souligner que même si nous faisons grand usage des ordinateurs pour répondre à certaines demandes, nous n'avons réellement besoin de systèmes informatisés que dans environ quatre pour cent des cas. En raison de la nature du système parlementaire, nous sommes moins dépendants de l'automatisation que ne l'est, par exemple, la bibliothèque du Congrès. Nous n'avons pas besoin d'un système complexe de repérage des projets de loi.

La rapidité avec laquelle nous pouvons répondre aux demandes de renseignement revêt une grande importance. Or, pour pouvoir offrir le meilleur service possible à cet égard, nous devons avoir les ouvrages nécessaires dans notre collection. Malheureusement, nous avons actuellement un surplus de 700 000 ouvrages. Nous espérons que la Bibliothèque nationale pourra éventuellement libérer suffisamment d'espace pour recevoir environ 200 000 ouvrages et que nous pourrions alors prendre le temps nécessaire pour effectuer le tri qui s'impose.

La nécessité d'offrir des services bilingues pose-t-elle des problèmes particuliers à la bibliothèque du Parlement?

Je dirais qu'à l'heure actuelle, la bibliothèque est un modèle de bilinguisme. J'ai mentionné tantôt que Sir John A. Macdonald était d'avis qu'il fallait nommer deux bibliothécaires de statut égal, l'un francophone et l'autre anglophone. Même si ces deux bibliothécaires étaient censés assumer des fonctions distinctes, il semble qu'en pratique ils dirigeaient deux bibliothèques parallèles, l'une française et l'autre anglaise. Ce mode de fonctionnement était assez peu maniable du point de vue administratif. J'ai donc décidé de regrouper tous les services. Il me semblait illogique, par exemple, d'avoir des services distincts de référence et de catalogage. Nous utilisons même du papier à lettre dont l'en-tête était rédigée en français ou en anglais selon le cas. J'ai vite fait imprimer du papier à lettre à en-tête bilingue dès que nous avons épuisé le vieux stock de papier.

Parce que nous sommes une petite organisation, nous avons une plus grande latitude en matière de bilinguisme. Nous avons offert des cours de français ou d'anglais à notre personnel bien avant que cette pratique n'entre en vigueur dans la Fonction publique. Cette initiative n'avait rien à voir avec la politique gouvernementale en matière linguistique, elle visait plutôt l'amélioration du service aux clients. Nous recrutons nos professeurs parmi notre propre personnel. L'un d'eux, originaire des Maritimes, était un ancien enseignant. L'autre était naturellement doué pour enseigner les langues. Les cours avaient lieu entre 17 et 18 heures. La moitié de la période était donc prise à même le temps de travail et l'autre moitié à même le temps de l'employé. Ces cours ont connu beaucoup de succès — tellement que des employés de la Chambre des communes m'ont demandé d'organiser des cours de français à leur intention. Je leur ai cependant fait savoir que j'avais déjà suffisamment à faire à diriger la Bibliothèque et que je ne pouvais pas, en plus, gérer une école de langues.

Quel a été l'aspect le plus intéressant de votre travail au cours de vos 25 années à la Bibliothèque?

Mon travail est captivant à bien des

égards. À part la mise sur pied d'un service de recherche professionnel et d'une administration efficace à Ottawa, je crois que l'expérience la plus intéressante a été d'aller au Nigéria en 1982, sous le patronnage de l'UNESCO, pour animer un colloque à l'intention des bibliothécaires parlementaires. Le poste de bibliothécaire parlementaire comporte des obligations internationales. Il m'incombe notamment de garder le contact avec d'autres bibliothécaires parlementaires en Europe, dans les pays du Commonwealth et un peu partout dans le monde.

Nous sommes à bien des égards des chefs de file mondiaux, et nous recevons des observateurs et des stagiaires en recherches législatives de bien des pays — notamment de Corée, du Nigéria, de Trinidad, de Tunisie, du Cameroun, de Suisse et du Bangladesh, pour n'en nommer que quelques-uns. Nous nous sommes aussi rendus à l'étranger pour conseiller d'autres pays en matière de services de bibliothèque, sans parler de nos programmes d'échanges avec l'Angleterre, l'Australie et les États-Unis. Je participe activement aux travaux de la FIAB (Fédération internationale des associations de bibliothèques) depuis que j'ai assisté à l'une de ses réunions, à La Haye en 1966. Par la suite, j'ai été président de la section des bibliothèques parlementaires de la FIAB.

Pouvez-vous résumer l'orientation générale que vous avez donnée à l'administration de la bibliothèque?

Elle se résume en un mot : services. Nos activités sont beaucoup plus axées sur la prestation de services qu'elles ne l'étaient par le passé. Elles visent beaucoup moins l'augmentation de notre collection. Au lieu d'être uniquement les gardiens d'énormes quantités d'ouvrages que les députés, sénateurs, journalistes et autres peuvent venir consulter pour trouver les renseignements dont ils ont besoin, nous nous efforçons plutôt de répondre rapidement aux demandes et de satisfaire des besoins précis, en respectant le caractère confidentiel des renseignements demandés et en fournissant une réponse complète et bien présentée. Notre orientation est beaucoup moins vague. Nous sommes à l'écoute des besoins particuliers des parlementaires, et nous sommes en mesure d'effectuer des recherches approfondies dans de nombreux domaines.